

Gîte La Villa Dei

CONTRAT DE LOCATION SAISONNIERE

Entre les soussignés :

Nom Prénom : **LA CLEF DECAMP**
Société par actions simplifiée unipersonnelle au capital de 5.000 €
Immatriculée au RCS de Coutances sous le numéro 822 428 561
Ayant siège au 12 rue, Carnot 50800 Villedieu les Poêles
Prise en la personne de sa présidente, Madame Jennifer DECAMP

Tel **06 89 56 36 44**
Email : jenniferdecamp@hotmail.com
Dénommé le bailleur d'une part,

Et :

Nom Prénom : **... A remplir SVP**
Adresse:
Ville et code postal **...**
Portable : **...**
Email : **...**

Dénommé le preneur,

Article 1 – OBJET DU CONTRAT

La location concerne le gîte appelé :
- La Villa Dei

Soit un total de **8** chambres et **6** salles de bain (fiches descriptives des biens en fin de contrat).

Article 2 – DATE

Il a été convenu d'une location saisonnière pour la période :
- Arrivé le **16h**
- Départ le **11h**

Article 3 – NOMBRE DE PERSONNES

Ceci pour **...** adultes et **...** enfants soit **personnes**

Article 4 – LOCALISATION

Adresse de la location : **12 rue, Carnot**
50800 Villedieu les Poêles

Article 5 - LOYER

Montant du loyer :

Le tarif pour la période demandée est de **... Euros**
Le prix inclus : électricité, eau, wifi et gaz pour le piano de cuisson

Une taxe de séjour de 0,44 euros par adulte par jour sera demandé à l'arrivée.

Ce prix est un prix fixe pour le nombre de personnes indiqué à l'article 3, si des personnes se désistent ou ne viennent qu'une nuit cela ne changera pas le montant.
En cas de personne supplémentaire le tarif sera révisé, au titre de € /pers + taxes de séjour

Gîte La Villa Dei

L'option Chauffage fuel est non compris (ne concerne que la période hivernale).

Article 6 – Les ARRHES

Un acompte de 50% soit ... **euros** est à verser par virement sous 48 à 72h pour confirmer la réservation

Le solde + options éventuelles et ou personne(s) supplémentaire(s) sera à verser au plus tard, **par virement bancaire 1 mois avant la date d'arrivé**

Les chèques ne sont pas acceptés, merci de votre compréhension

Le RIB pour virement bancaire

Relevé d'Identité Bancaire



CAISSE D'ÉPARGNE
NORMANDIE

Cadre réservé au destinataire du relevé

--	--	--	--

Identification du compte pour une utilisation nationale

11425	00200	08001282244	87
c/Etabl.	c/guichet	n/compte	c/rib

Domiciliation

BIC

CAISSE D'EPARGNE NORMANDIE	CEPAFRPP142
----------------------------	-------------

Identification du compte pour une utilisation internationale (IBAN)

FR76	1142	5002	0008	0012	8224	487
------	------	------	------	------	------	-----

Agence
VALOGNES

Intitulé du compte
SAS LA CLEF DECAMP

11 PLACE VICQ D AZIR

12 RUE CARNOT

50700 VALOGNES
TEL : 02.33.93.36.18

50800 VILLEDIEU POELES ROUFFIGNY

Article 7 – CAUTION

Un dépôt de garantie de **500 euros** devra être versé le jour de la remise des clés en chèque Rendu au plus tard 7 jours après le départ une fois le ménage effectué.

Attention si votre arrivé est programmé après 20H00 le chèque de caution devra être envoyé par la poste avant votre arrivé.

A votre sortie des lieux dans l'éventualité où moi ou mon équipe ne sommes pas disponible, notez bien votre numéro de téléphone portable derrière votre chèque de caution et une fois le ménage effectué dans les 7 jours suivant votre sortie votre chèque de caution vous sera renvoyé déchiré en photo par sms et ou par la poste à votre convenance. Vous fermerez bien la maison et laisserez en partant les clefs dans la boîte aux lettres ou dans la boîte à prévu à cet effet.

Si vous ne souhaitez pas prendre le forfait ménage la caution se décomposera ainsi :
Un chèque de 500 euros et 160 euros en espèce correspondant au frais de ménage. Ce montant vous sera rendu à la sortie après vérification du ménage.

Article 8 – FORFAIT MENAGE

Le forfait Ménage est de **160 euros**

Si vous souhaitez faire le ménage vous même, tous les produits et matériel nécessaires sont à votre disposition dans le gîte. Pour faire correctement le ménage un book est disponible sur le site avec les consignes demandées. Le ménage doit être correctement réalisé, sinon une somme correspondant aux heures de ménage restantes pourra être prélevée de la caution.

Gîte La Villa Dei

Article 9 – PROLONGER SON SEJOUR

Il est possible de prolonger son week-end ou sa semaine jusque 17h le jour du départ au lieu de partir comme prévu entre 8h et 11h.

Pour cela un supplément de **50 euros** est demandé (l'indiqué à la réservation)

Article 10 - ANIMAUX

Les animaux ne sont pas acceptés dans ce gîte

Article 11 – OPTIONS

Les options sont à réserver avant le séjour

Vous pouvez demander des options à votre arrivé (hors linge de lit)

Si vous souhaitez louer du linge de maison :

Linge de lit	15 euros par lit
Pour que les lits soient faits à l'arrivée	10 euros par lit
Serviette de toilette	8 euros pièce

Chauffage fuel en période hivernale 25€/jour

Article 12 –ENVIRONNEMENT DU GITE

Il est formellement interdit de fumer dans la maison, il est interdit d'utiliser des feux d'artifice sur la propriété

Les poubelles sont à placer dans les containers prévus à cet effet, en respectant le tri en place. Merci de déposer les bouteilles de verre au container place du champ de Mars.

Si le tri n'était pas fait ou le verre laissé dans la maison a votre départ le temps de travail passé à retrier pourra être facturé et retiré de votre caution.

Merci de repositionner les jeux d'intérieur et extérieur dans leur boîte là vous les avez trouvés à votre arrivé CF BOOK

Merci de respecter aussi le voisinage s'il vous plaît, la maison est en centre ville.

Forfait ménage ne veut pas dire forfait déménagement merci de replacer dans chaque chambres les lits chaises ou autres meubles et objets que vous aurez déplacés.

Gîte La Villa Dei

Article 13 –SIGNATURE

Ci-joint les conditions générales de location, le descriptif complet de la propriété

Il est possible de choisir ou modifier le choix des options 1 semaine avant la date d'arrivé

(Un exemplaire est à retourner, complété, signé, accompagné des arrhes sous 2 jours)

Fait en deux exemplaires à Villedieu les Poêles
Le

Le Bailleur

Le locataire « Lu et approuvé »



BRUIT & NUISANCE SONORE

Rappel :

"Aucun bruit particulier ne doit, par sa durée, sa répétition ou son intensité, porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme, dans un lieu public ou privé, qu'une personne en soit elle-même à l'origine ou que ce soit par l'intermédiaire d'une personne, d'une chose dont elle a la garde ou d'un animal placé sous sa responsabilité". Telle est la teneur de l'article R. 1334-31 du code de la santé publique.

Il est donc interdit de venir avec du matériel de sonorisation et de faire du bruit en extérieur. De même les feux d'artifice ou tous autres spectacles extérieurs est interdit comme les lâchés de lanterne ou autre danger potentiel.

Ceci pour respecter le voisinage et la législation. En cas de non-respect des sanctions peuvent être prise par les autorités et vous pouvez être congédiés sans délai du logement et ceux sans dédommagement. Le propriétaire n'est pas responsable des gênes occasionnées par les tierces ou d'autres locataires.

Merci aussi d'éteindre de ne pas allumer de bougie dans la maison et de fumer à l'extérieur... Ce contrat vous engage à respecter aussi les règles que vous pouvez télécharger sur le site : www.laclefdecamp.fr

La signature de ce contrat par le locataire décharge de toutes responsabilités la SASU LA CLEF DECAMP, Jennifer Decamp la propriétaire des gites ci-dessus désignés, quant aux risques éventuels que constitue, cuisine, escalier et autres potentiels problèmes... Sachez que tout a été prévu pour sécuriser au maximum ces gites.

Le propriétaire n'est pas responsable des gênes occasionnées par les tierces ou d'autres locataires qui manquerai d'éducation.

Gîte La Villa Dei

CONDITIONS GENERALES

Ce présent contrat prendra effet à versement des arrhes.

La présente location est faite aux conditions ordinaires et de droit en pareille matière et notamment à celles-ci, après que le preneur s'oblige à exécuter, sous peine de tous dommages et intérêts et même de résiliations des présentes, si bon semble au mandataire et sans pouvoir réclamer la diminution du loyer.

a) Les heures d'arrivée sont normalement prévues de : **16h00 à 20h00**
Les heures de départ sont normalement prévues de : **8h00 à 11h00**

b) Il est convenu qu'en cas de désistement :

Du locataire :

- à plus d'un mois avant la prise d'effet du bail, le locataire perd les arrhes versées, (possibilité de retrouver une date ensemble)
- à moins d'un mois avant la prise d'effet du bail, le locataire versera en outre la différence entre les arrhes et l'équivalent du loyer total, à titre de clause pénale.

Du bailleur :

- à plus d'un mois avant la prise d'effet du bail, le bailleur restitue les arrhes versées,
- à moins d'un mois avant la prise d'effet du bail, le bailleur versera en outre la différence entre les arrhes et l'équivalent du loyer total, à titre de clause pénale.

c) Si un retard de plus de quatre jours par rapport à la date d'arrivée prévue n'a pas été signalé par le preneur, le bailleur pourra de bon droit, essayer de relouer le logement tout en conservant la faculté de se retourner contre le preneur.

d) Obligation d'occuper les lieux personnellement, de les habiter " en bon père de famille " et de les entretenir. Les réparations rendues nécessaires par la négligence ou le mauvais entretien en cours de location, seront à la charge du preneur. Obligation de veiller à ce que la tranquillité du voisinage ne soit pas troublée par le fait du preneur ou de sa famille.

e) Les locaux sont loués meublés avec matériel de cuisine, vaisselle, verrerie, couettes et oreillers. S'il y a lieu, le propriétaire ou son représentant seront en droit de réclamer au preneur à son départ, la valeur totale au prix de remplacement des objets, mobiliers ou matériels cassés, fêlés, ébréchés ou détériorés et ceux dont l'usure dépasserait la normale pour la durée de la location, le prix de nettoyage des couvertures rendues sales, une indemnité pour les détériorations de toute nature concernant les rideaux, papiers peints, plafonds, tapis, moquette, vitres, literie, etc. ...

f) Le bailleur s'engage à assurer le logement contre les risques locatifs pour le compte du locataire, ce dernier ayant l'obligation de lui signaler, dans les 24 h, tout sinistre survenu dans le logement, ses dépendances ou accessoires.

g) Le dépôt de garantie devra être payé par chèque ou espèce et sera restitué dans les 7 jours suivants le départ.

Le bailleur

Le locataire **Lu et approuvé**



Gîte La Villa Dei

DESCRIPTIF DE L'ENSEMBLE DE LA PROPRIETE

ETAT DESCRIPTIF : La Villa Dei

Type de location : Maison de ville
Surface habitable : 290m² 8 chambres 6 Sdb 3 WC
Exposition : Sud
Gîte de 5 à 15 personnes
Garage 1 place fermé

Détails et équipements du logement :

Rez de chaussée côté rue :

Vous trouverez une vaste entrée avec des espaces pour déposer vos vêtements et chaussures. Dans le prolongement, une grande salle de jeux pour les enfants avec un petit canapé, 2 fauteuils et une banquette avec TV. La salle de jeux ouvre sur un grand salon pour les parents avec tour sono, frigidaire, évier, micro onde...

Vous trouverez aussi une buanderie avec machine à laver et sèche linge, un sanitaire et un grand garage pour une voiture (équipé d'un panier de basket et une table de ping-pong)

Rez de chaussée côté Jardin :

Une cuisine de 10 m² ouverte sur la salle à manger avec un bar et un îlot. Equipé d'une plaque induction, four, micro onde, 2 grands frigidaires avec congélateur, cafetière a filtre classique et Senseo, grille pain et bouilloire Smeg et tout le nécessaire pour cuisiner et dresser une belle table. Equipement de qualité.

La salle à manger de 20m² (table pour 15 pers) ouvre sur un autre petit salon avec TV écran plat.

Le couloir dessert les pièces suivantes :

La *Chambre MAPPE MONDE* de 14m² avec un lit double 140 cm + un lit bébé

La *Chambre NUAGE* de 10m² avec deux lits simple de 90 cm

Une salle de douche, Un sanitaire indépendant.

Premier étage :

La *Chambre ROSE* de 24m² avec un lit double 160 cm un espace douche privatif + 2 fauteuils

La *Chambre FUSCHIA* de 20m² avec un lit double 140 cm, un espace douche privatif et une banquette.

La *Chambre CINEMA* de 20m² avec un lit double 140 cm une baignoire + 1 fauteuil

La *Chambre GRISE* de 10m² avec un lit double 140 cm

Une salle de bain avec baignoire et douche de 6,5m², Un sanitaire indépendant.

Deuxième étage :

La *Chambre VINTAGE* de 20m² avec un lit double 140 cm une baignoire

La *Chambre TURQUOISE* de 10m² avec un lit double 140 cm

En extérieur :

Derrière la maison le jardin fermé de 250m² exposé sud, avec accès à la rue Jules Ferry et au grand parking de la place du champ de Mars. Sur la terrasse 3 grandes tables et banc, salon bar, salon de jardin, 2 barbecues charbon de bois Weber,